RAPPORT ANNUEL 2010

L'eau et l'aménagement du territoire, au cœur des préoccupations de la CMQ

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

ISBN 978-2-923826-05-9
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 3

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 5

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC 6

Le territoire 6

Son mandat et ses compétences 7

Le conseil 8

Le comité exécutif 9

Le comité consultatif agricole 9

RÉALISATIONS 2010 10

Aménagement du territoire 10

Un règlement novateur sur la protection des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency 10

Forum 2010 – 125 élus municipaux se prononcent sur les orientations à donner au plan métropolitain d'aménagement et de développement 13

La CMQ se prononce sur un nouveau partage des compétences en matière d'aménagement du territoire 15

Quatre projets pilotes pour la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain 15

Avis au MAMROT et à la CPTAQ 15

Géomatique 16

Un support essentiel aux activités de l'organisation et de ses partenaires 16

Le centre métropolitain de données 16

Des ajouts au système d'information géographique métropolitain (SIGM) 17

Transport métropolitain 18

L'interconnexion des services de transport adapté 18

La mobilité durable, un enjeu métropolitain 19

Le laissez-passer métropolitain 19

Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain 19

Études de planification 19

Gestion des matières résiduelles et environnement 20

Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines 20

Le bilan 2002-2009 de la gestion des matières résiduelles 21

La CMQ obtient une mention honorifique 21

Des représentations visant à réduire la facture des municipalités et des MRC 22

La CMQ se prononce sur l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 22

La CMQ accueillera les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent 23

Le suivi de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant 23

Soutien à la région 24

Gestion interne 24

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE 25

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2010 26

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Il me fait plaisir, à titre de président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, de vous présenter son rapport des activités 2010.

À n'en pas douter, l'année qui vient de s'écouler a permis de prendre pleinement conscience de l'important rôle que la Communauté métropolitaine de Québec peut assumer pour l'avenir de notre région.

C'est en effet au cours de l'année 2010 que la CMQ a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency*. Ce règlement, qui touche dix municipalités, protège désormais les prises d'eau alimentant 425 000 citoyens, soit 56 % de la population de la région métropolitaine de Québec. Il est entré en vigueur en novembre, à la suite de l'avis favorable émis à son égard par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

L'année 2010 a également été l'occasion, pour la CMQ, d'établir les assises de son futur *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* du territoire. Ce projet politique d'envergure vise à dessiner les contours de ce que deviendra la région en 2031 alors qu'elle accueillera près de 900 000 habitants. Les orientations que les quelque 125 élus municipaux, dont 22 maires, se sont données à l'occasion d'un Forum tenu en juin influenceront de manière certaine l'évolution de la région métropolitaine de Québec pour les vingt prochaines années. Des thèmes aussi importants que la densification de l'espace métropolitain, la mobilité durable et les infrastructures de transport, la protection du territoire agricole et la qualité de vie des citoyens y ont fait l'objet d'importants consensus.

Plusieurs autres enjeux nécessitant la collaboration des élus municipaux de l'ensemble de la région métropolitaine ont également été l'objet d'échanges et d'accords au cours de l'année 2010. L'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, la mise sur pied d'un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté, la planification de la gestion des matières résiduelles et la protection des eaux du Saint-Laurent ont tour à tour animé les discussions tenues au sein des différentes instances de la CMQ.

Cette approche par consensus développée par la Communauté métropolitaine de Québec n'aurait certes pu produire de tels résultats sans la collaboration active de chacun des membres du conseil. Je les en remercie tous.

Le président de la CMQ,

Régis Labeaume
Maire de Québec

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2010 : une année de réalisations centrées sur l'atteinte des objectifs du conseil de la CMQ, accordant une priorité à l'aménagement et au développement du territoire métropolitain.

L'adoption du projet de loi n° 58 par le gouvernement du Québec, en juin 2010, modifiant *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines, a constitué un tournant pour l'organisation. Confirmant le rôle et les compétences stratégiques de la CMQ en matière d'aménagement du territoire, il a précisé la portée et les attentes gouvernementales à l'égard du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire* (PMAD) de la CMQ. Ainsi, la CMQ a été en mesure de donner le coup d'envoi des travaux de son projet de PMAD en tenant le Forum métropolitain des élus. Un forum positif, qui a permis de convenir des défis à relever et des orientations à privilégier.

Toujours en matière d'aménagement du territoire, la CMQ a innové en traduisant des préoccupations en matière de protection de prises d'eau dans des bassins versants en mesures réglementaires d'aménagement. L'élaboration et l'administration de ce règlement ont requis la collaboration des meilleures ressources en la matière. Appliquées localement et faisant appel au gouvernement, ces mesures ont mobilisé largement l'organisation afin d'assurer leur mise en œuvre harmonieuse dans des délais relativement courts.

En matière d'environnement, la CMQ a poursuivi ses actions à l'égard de la protection de l'eau et du fleuve Saint-Laurent. La consultation sur le renouvellement du Plan Saint-Laurent a été une des occasions de démontrer la volonté de la CMQ d'établir un partenariat en ce domaine. La décision de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent d'accepter l'invitation faite par le président de la CMQ de tenir leur assemblée annuelle 2012 à Québec en est un autre exemple. Le choix du gouvernement du Québec de retenir le projet d'inventaire des eaux souterraines sur le territoire de la CMQ constitue aussi un autre pas important vers cet objectif de protection de l'eau.

Des efforts importants ont également été consacrés en soutien aux travaux des municipalités. En matière de transport collectif, en plus des actions déjà en cours à l'égard notamment du titre métropolitain de transport en commun ou du transport adapté, l'organisation a accordé une attention particulière au soutien du *Plan de mobilité durable* de la Ville de Québec. L'expertise en géomatique de la CMQ a été largement mise à contribution, que ce soit en matière d'aménagement du territoire et de transport, ou pour offrir de nouveaux outils d'analyse aux municipalités. La mise en ligne de l'Atlas statistique ou la Carte en 3D du territoire en sont des exemples.

Enfin, sur le plan organisationnel, la CMQ s'est dotée d'une politique de gestion contractuelle et de nouvelles règles de fonctionnement relatives à ses commissions. Sa campagne axée sur la sensibilisation des jeunes étudiants et de leurs parents à la réduction des déchets a reçu la mention honorifique Réduction d'Action RE-buts et de son principal partenaire, la société d'État RECYC-QUÉBEC.

Devant ces réalisations, je suis persuadé que la région métropolitaine se dotera des meilleurs outils de planification lui permettant d'assurer son attractivité et sa compétitivité. Le personnel de la CMQ est fier d'y apporter sa contribution.

Le directeur général,

Marc Rondeau

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte près de vingt employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

Bâtir, dans un même esprit résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

LE TERRITOIRE

La CMQ regroupe 28 municipalités et 752 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.

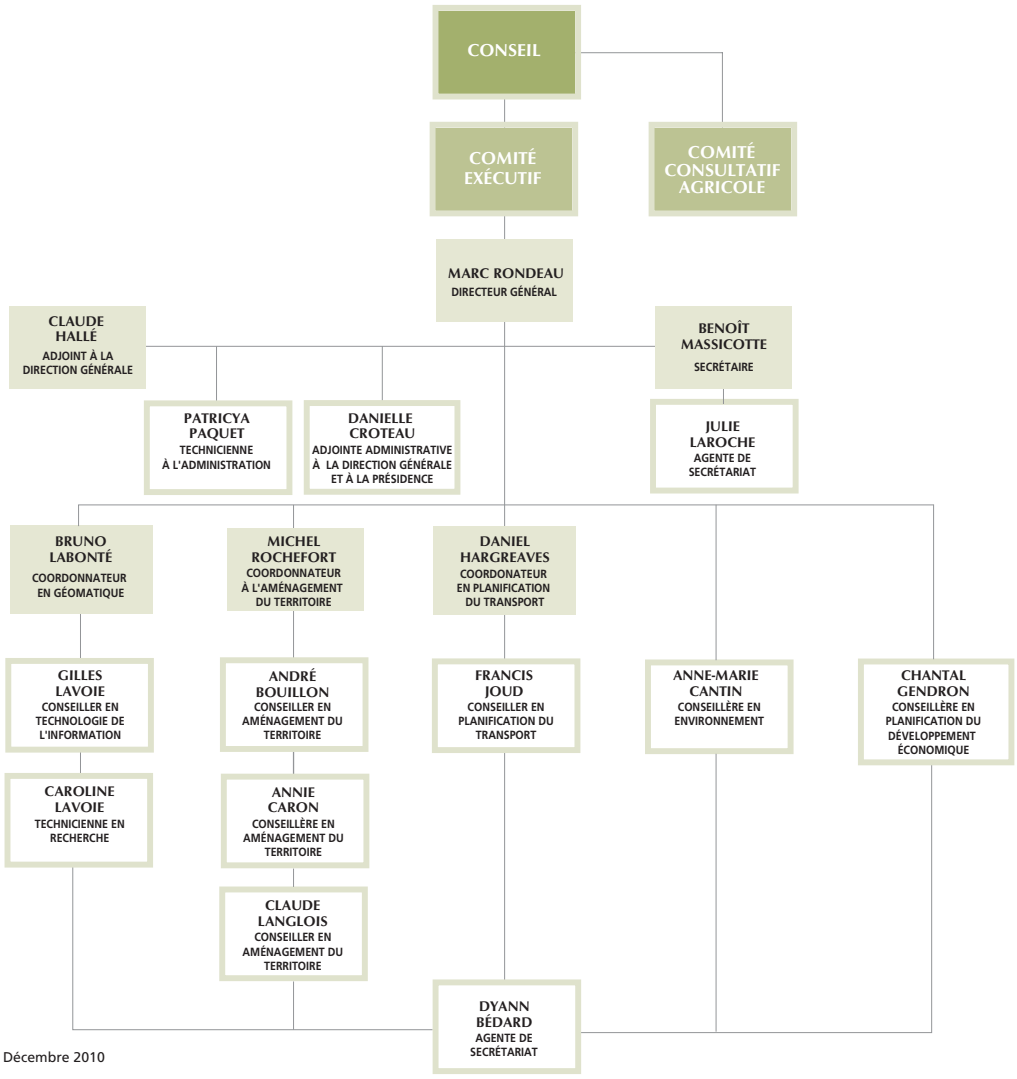


SON MANDAT ET SES COMPÉTENCES

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, l'environnement, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité. Ses compétences facultatives touchent le pouvoir de recenser les habitants, la promotion du territoire sur le plan international, le développement artistique ou culturel, le développement touristique, l'acquisition ou la construction des équipements ou des infrastructures à caractère métropolitain, le soutien financier d'événements à caractère métropolitain, la planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain et la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.



Décembre 2010

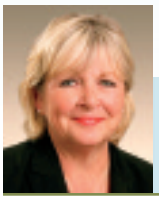
LE CONSEIL

En 2010, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres. En faisaient partie le maire de Québec ainsi que huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désignées parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, la mairesse de la Ville de Lévis et quatre autres personnes que le conseil de cette Ville a désignées parmi ses autres membres et les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus favorisant l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Ses séances sont publiques et comprennent une période de questions de l'assistance.



Régis Labeaume
Président du conseil
Maire de Québec



Danielle Roy Marinelli
Vice-présidente du conseil
Mairesse de Lévis

Autres représentants de l'agglomération de Québec
Christiane Bois Conseillère municipale, Québec
Simon Brouard Conseiller municipal, Québec
Marcel Corriveau Maire, Saint-Augustin-de-Desmaures
Richard Côté Conseiller municipal, Québec
Jean Guilbault Conseiller municipal, Québec
Sylvain Légaré Conseiller municipal, Québec
Michelle Morin-Doyle Conseillère municipale, Québec
François Picard Conseiller municipal, Québec

Autres représentants de la Ville de Lévis
Jean-Claude Bouchard Conseiller municipal, Lévis
Guy Dumoulin Conseiller municipal, Lévis
Anne Ladouceur Conseillère municipale, Lévis
Robert Maranda Conseiller municipal, Lévis

Représentants des MRC
Pierre Lefrançois Préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Jacques Marcotte Préfet, MRC La Jacques-Cartier
Jean-Pierre Turcotte Préfet, MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de la CMQ est composé du maire de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu municipal de l'agglomération de Québec et d'un autre élu municipal provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

Président	Régis Labeaume, maire, Québec
Vice-présidente	Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis
Membre	Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis
Membre	Pierre Lefrançois, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré (à compter du 16 décembre 2010)
Membre	Jacques Marcotte, préfet, MRC La Jacques-Cartier (jusqu'au 18 novembre 2010)
Membre	François Picard, conseiller municipal, Québec

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Comme le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient, entre autres, d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2010, ses membres étaient au nombre de dix :

Jean Guilbault, président, conseiller municipal, Québec (à compter du 19 mai 2010)
Guy Dumoulin, vice-président, conseiller municipal, Lévis
François Blouin, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans (jusqu'au 19 mai 2010)
Marcel Corriveau, membre, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures
Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis
Alain Juneau, producteur agricole, Québec
Jean Landry, résidant, Lac-Beauport
Stephen Lavallée, producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier
Réjean Morency, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré
Daniel Pouliot, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans (à compter du 9 juin 2010)
Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Communauté métropolitaine de Québec est tenue d'adopter et de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de son territoire.

Lorsque son conseil le juge nécessaire, la CMQ peut également adopter des règlements de contrôle intérimaire. Ces derniers lui permettent de restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol avant que ne soit adopté son plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Sur une base régulière, le conseil de la Communauté est également tenu de donner son avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Commission de protection du territoire agricole sur divers sujets liés à l'aménagement du territoire.

Un règlement novateur sur la protection des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency

Préoccupée par la qualité de l'eau acheminée aux prises d'eau de la région, la CMQ avait entamé, au cours de l'année 2009, une réflexion sur les mesures à prendre pour protéger cette dernière.

En janvier 2010, une étude réalisée par la firme Roche pour le compte de la CMQ établissait que la qualité de l'eau brute de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles satisfaisait aux exigences de traitement de l'eau potable, mais que des mesures de protection s'imposaient néanmoins à son égard. Roche identifiait, par la même occasion, diverses interventions humaines devant être modifiées, contrôlées ou prohibées dans ce bassin versant.


Source : APEL

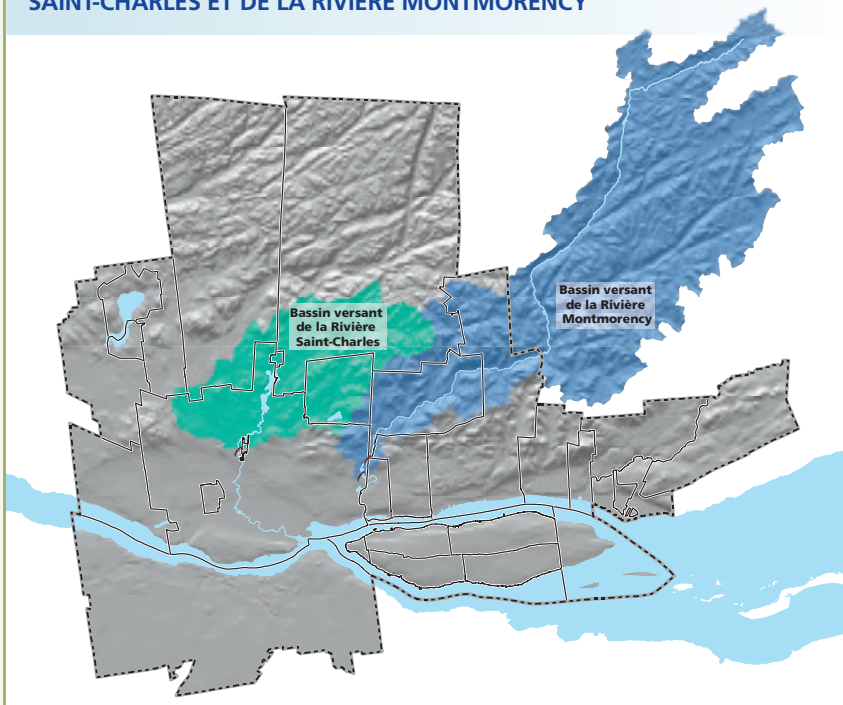
Trois autres études externes réalisées pour le compte de la CMQ démontraient l'importance que des limitations soient mises en place pour assurer la qualité de l'eau puisée, notamment en ce qui a trait aux opérations forestières, aux interventions dans les secteurs de fortes pentes ou situés à proximité des milieux humides et des cours d'eau, au contrôle des eaux de ruissellement et aux systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées autorisés en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Réunis en séance extraordinaire le 7 septembre, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité le *Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency*. Conformément à la loi, le règlement est entré en vigueur le 8 novembre 2010 à la suite d'un avis positif de conformité aux orientations gouvernementales émis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard.

Le règlement adopté par la CMQ vise à protéger des prises d'eau alimentant 425 000 citoyens de la région de Québec. Les moyens de contrôle réglementaires inscrits au RCI sont applicables aux nouvelles constructions et aux agrandissements. Parmi les principaux moyens utilisés, notons que :

- Toute nouvelle construction et tout agrandissement doivent être adjacents à une rue desservie par un réseau d'égout pluvial. Lors de la construction d'une nouvelle rue, des objectifs et critères ont été introduits aux fins d'assurer un contrôle adéquat des eaux de ruissellement.
- Toute nouvelle construction et tout agrandissement doivent également être adjacents à une rue desservie par un réseau d'égout sanitaire. En l'absence d'un tel réseau, un système autonome de traitement des eaux usées doit être installé. Ce système est assujetti à des conditions supplémentaires à celles prévues à la réglementation provinciale (Q.2, r.8).
- Plusieurs mesures de gestion des eaux de ruissellement applicables aux terrains construits sont prévues : aménagement d'un jardin de pluie, débranchement des sorties de gouttières, ouvrage d'infiltration etc.

BASSINS VERSANTS DES PRISES D'EAU DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES ET DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY



- Les interventions sur une rive, un littoral, une plaine inondable ou en milieu humide sont resserrées par rapport à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du gouvernement du Québec (ex. : introduction de normes d'éloignement supplémentaires).
- Toute nouvelle construction et tout agrandissement en secteur de forte pente sont assujettis à de nouvelles normes.
- Des prescriptions particulières sont applicables à l'abattage d'arbres. La conservation d'un pourcentage minimal de surfaces arbustives et arborescentes est désormais obligatoire.
- Des mesures de contrôle de l'érosion doivent être prises lors des travaux de construction.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, a également autorisé la bonification de son *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) pour le territoire concerné de la Communauté métropolitaine de Québec en raison de la présence de prises d'eau de surface.

Les municipalités touchées conservent un important rôle en matière de protection des prises d'eau. Il leur appartient, en effet, d'appliquer le règlement. De plus, la réalisation de plusieurs projets d'envergure est désormais conditionnelle à l'adoption, par les municipalités concernées, d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Dans de tels cas, le règlement de la CMQ précise systématiquement les objectifs et les critères minimaux devant être contenus dans ces PIIA municipaux. Il appartient également aux municipalités concernées d'appliquer, sur leurs territoires respectifs, le règlement adopté par le conseil de la CMQ.

Le RCI de la CMQ entraîne ainsi un changement majeur dans les pratiques d'aménagement en vigueur afin d'assurer à long terme la qualité de l'eau potable des prises d'eau de surface situées en territoire urbanisé. Deux facettes de ce nouveau règlement s'avèrent particulièrement innovantes.

- D'une part, le règlement met en place une approche de gestion intégrée qui prend en compte la totalité d'un bassin versant plutôt que les limites administratives municipales.
- D'autre part, les conditions de levée des interdictions ne sont pas uniquement de nature normative. En effet, plusieurs de ces conditions sont de nature discrétionnaire et demandent aux municipalités concernées de jouer un rôle important en matière de protection des prises d'eau. Cette approche apparaissait nécessaire pour tenir compte des caractéristiques propres aux différents milieux qui composent le territoire d'un bassin versant.

Des dispositions ont finalement été prises par la Communauté auprès des municipalités afin qu'elles puissent répondre adéquatement aux citoyens et aux promoteurs. Une centaine de fonctionnaires municipaux ont suivi une formation d'une journée, donnée par la CMQ, sur l'application du règlement. Un service de réponse destiné aux municipalités a également été mis en place par la CMQ afin de pouvoir venir en aide aux inspecteurs chargés de l'application dudit règlement. Un guide d'interprétation de ce dernier a rapidement été mis à la disposition de ces inspecteurs.

Forum 2010 – 125 élus municipaux se prononcent sur les orientations à donner au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*

Comme prévu à la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*, le projet de PMAD de la CMQ devait être adopté au plus tard le 30 avril 2011.



À l'invitation du président de la CMQ, monsieur Régis Labeaume, près de 125 maires et conseillers municipaux provenant de l'ensemble du territoire ont accepté, le samedi 19 juin, de partager leurs points de vue sur ce que devrait devenir la région en 2031.

L'objectif visé par ce Forum des élus 2010 était clair : dégager les orientations générales préliminaires devant guider l'élaboration du futur *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* du territoire de la CMQ. Tous les élus présents ont ainsi pu exprimer leurs vues sur les moyens à emprunter pour faire de la région métropolitaine de Québec un territoire encore plus attractif, pour bâtir une région plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable et pour faire en sorte que les gestes posés le soient selon les principes du développement durable.

Les orientations retenues ont influencé significativement l'élaboration subséquente du projet de *Plan* et, par conséquent, pourraient marquer l'évolution du territoire de la région métropolitaine de Québec au cours des années 2011-2031. Notons, entre autres, que les élus y ont convenu de :

- Développer des centres multifonctionnels associés au transport collectif;
- Utiliser la mobilité durable pour orienter et structurer le développement;
- Privilégier la densification tout en respectant les particularités locales;
- Planifier, identifier et densifier les pôles, les noyaux et les axes structurants en milieu urbain et périurbain en répondant à des besoins à long terme;
- Requalifier et consolider de façon proactive les espaces résidentiels, commerciaux, parcs technologiques et industriels existants avant d'ouvrir de nouveaux développements;
- Limiter les empiétements en milieu agricole;
- Assurer la pérennité de la ressource eau, tant en qualité qu'en quantité;
- Protéger les paysages et planifier leur évolution;
- Faire du fleuve et de son littoral un projet métropolitain et le promouvoir.

Afin de faciliter les échanges, plusieurs documents d'information ont été remis aux participants.

Ce document de consultation présente les trois grands défis interpellant les élus de la CMQ (attirer, structurer, durer) et soulève, pour chacun d'eux, une série de questions auxquels les participants devaient répondre lors du Forum.





Six nouvelles façons de concevoir et d'aménager l'espace sont présentées dans ce Guide de référence. Toutes visent à créer des milieux de vie diversifiés qui protègent l'environnement et apportent des solutions aux problèmes de mobilité.

Cet autre fascicule suggère quatre scénarios possibles d'aménagement du territoire : disperser, consolider, polariser et préserver. Il suscite la réflexion en permettant de visualiser les impacts des choix d'aménagement qui peuvent être faits.





Original et éclairant, ce document présente trente projets aux densités variées réalisés sur le territoire de la CMQ, et ce, tant en milieu urbain que périurbain.

Réalisé par le Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur les Banlieues (GIRBa), ce recueil présente douze projets d'habitation réalisés en Amérique du Nord et en Europe et utilisant des stratégies innovantes en matière d'aménagement durable des milieux périurbains.



Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la CMQ.

La CMQ se prononce sur un nouveau partage des compétences en matière d'aménagement du territoire

Le 18 juin 2009, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 58, lequel visait, entre autres, à modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Le changement législatif proposé confirmait le rôle des communautés métropolitaines en matière d'aménagement, tout en permettant aux MRC et aux agglomérations de maintenir leur rôle en ce domaine.

Dans le mémoire qu'elle déposait le 10 février 2010 à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, la CMQ s'est dite favorable au nouveau partage de compétences proposé par le projet de loi n° 58. La CMQ profitait, par ailleurs, de l'occasion pour demander au gouvernement du Québec d'apporter certaines précisions à son projet de loi, notamment en ce qui a trait aux orientations, aux objectifs et aux critères définis au PMAD et aux échéanciers à respecter.

Quatre projets pilotes pour la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain

En avril 2010, la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) annonçaient qu'ils s'associaient pour réaliser quatre projets pilotes visant la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain. À terme, ces derniers permettront de rendre encore plus attrayante la région métropolitaine de Québec, et ce, tant pour les citoyens que pour les visiteurs.

Un budget de 210 000 $, assumé en parts égales par la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, permettra de réaliser ce plan d'action dont les assises reposent notamment sur l'*Atlas des unités de paysage de la communauté métropolitaine de Québec*, rendu public en mars 2008.

C'est la CMQ qui agira à titre de maître d'œuvre de ce projet conjoint.

Avis au MAMROT et à la CPTAQ

Au cours de l'année 2010, 42 dossiers ont été analysés par la CMQ. De ces derniers, 22 ont été l'objet d'avis destinés au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, alors que les 20 autres ont été adressés à la Commission de protection du territoire agricole. L'équipe Aménagement du territoire s'est ainsi tour à tour penchée sur des demandes d'agrandissement des périmètres urbains, de protection des terres agricoles et des milieux humides et de développement d'infrastructures publiques, tant sur le territoire de la CMQ que sur celui des MRC qui lui sont contiguës. Au besoin, les avis produits par l'administration ont été présentés pour commentaires aux membres du comité consultatif agricole.

GÉOMATIQUE

Les décisions prises par le conseil de la CMQ au cours des années précédentes sur le développement d'une expertise interne en géomatique se sont avérées très profitables au cours de l'année 2010, plusieurs des dossiers menés par l'organisation ayant requis des services de cartographie.

Un support essentiel aux activités de l'organisation et de ses partenaires

L'adoption du *Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency* aura nécessité l'apport technique de plusieurs des services de la CMQ. La réalisation d'analyses cartographiques complexes a permis d'asseoir sur de solides bases le contenu de ce règlement d'impact pour la région métropolitaine. L'expertise acquise par la Communauté aura également permis de réaliser, à l'interne, toutes les cartes comprises au règlement et, plus fondamentalement, de délimiter de manière fine le territoire d'application de ce règlement de contrôle intérimaire.

Les bases de données tenues à jour par la Communauté ainsi que l'expertise acquise en géomatique ont également permis à l'organisation de commencer à traduire en cartes les stratégies d'aménagement qui seront énoncées au projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire* de la CMQ, déposé au printemps 2011.

Le centre métropolitain de données

Les nombreux exercices de planification réalisés par la CMQ obligent cette dernière à suivre, à décrire, à comparer et à analyser le territoire de la région métropolitaine de Québec. D'importantes données ont ainsi été colligées au cours des années passées.

Ces dernières devaient être organisées afin de pouvoir être utilisées tant par l'administration de la CMQ que par les élus et l'ensemble des partenaires municipaux de l'organisation. Des consultations tenues auprès de ces derniers ont permis à la Communauté de préciser la forme que devait prendre le futur centre métropolitain de données.

Rendu public au début de 2011, ce dernier comprendra, dans sa première phase, des données relatives à la population, à l'économie et à l'habitation, et ce, pour les années 1981 à 2006. Les données des recensements ultérieurs seront intégrées à ce centre dès qu'elles seront rendues disponibles.

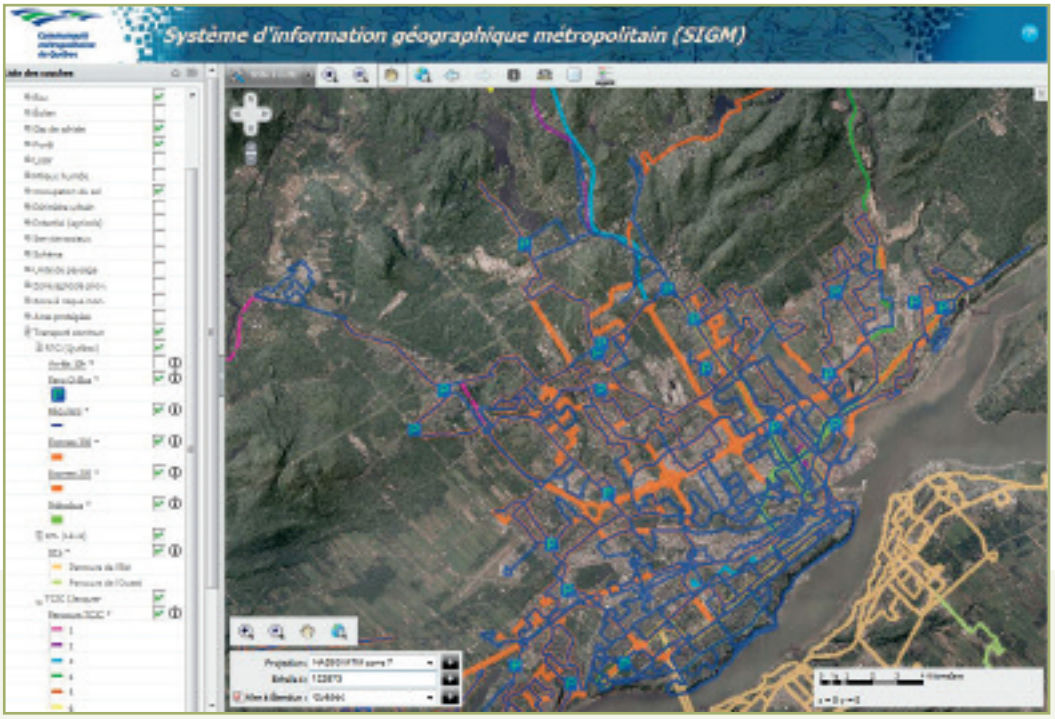
Outre ces statistiques, le centre comprendra un volet interactif qui permettra à tous les utilisateurs d'extraire et d'analyser des données et de concevoir des cartes et des graphiques ajustés à leurs besoins. Ce nouvel outil pourra, entre autres, être mis à profit pour identifier et documenter certaines problématiques propres à un quartier, une municipalité, une MRC, etc.

Fantastique outil de connaissance du territoire, ce centre sera mis à la disposition des municipalités, des citoyens, des urbanistes, des étudiants, des chercheurs et des développeurs qui, tous, pourront y trouver des applications rencontrant leurs besoins.

Des ajouts au système d'information géographique métropolitain (SIGM)

Mis en ligne en 2009, le SIGM de la CMQ permet à quiconque le désire d'avoir accès à plus d'une centaine de couches différentes d'informations ayant trait au territoire.

Les analyses réalisées au cours de l'année 2010 par la Communauté ont amené cette dernière à colliger de nouvelles données pouvant intéresser chercheurs et grand public. Ces données ont été ajoutées au système d'information géographique métropolitain. Elles ont trait aux aires protégées, aux parcours d'autobus de la Société de transport de Lévis et de Transport collectif La Jacques-Cartier, aux unités de paysage de la CMQ, aux éoliennes, à la délimitation des bassins versants, aux puisatiers ainsi qu'aux parcs et réserves.



Dans un important article consacré au SIGM de la CMQ, Directions Magazine, une revue électronique française spécialisée en géomatique, écrivait : *« Le SIGM est un site de partage de données qui rassemble des trésors d'information géographique portant sur les municipalités et les MRC qui forment la CMQ… Au cours de la dernière année, une quantité impressionnante de données a été recueillie auprès des différentes parties prenantes de la CMQ. Ces données sont accessibles de façon fluide et transparente via une interface complète, à laquelle de nombreux outils ont également été ajoutés. »*

D'autres couches d'informations devraient être ajoutées au cours des années à venir à cette inestimable banque de données cartographiques.

TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

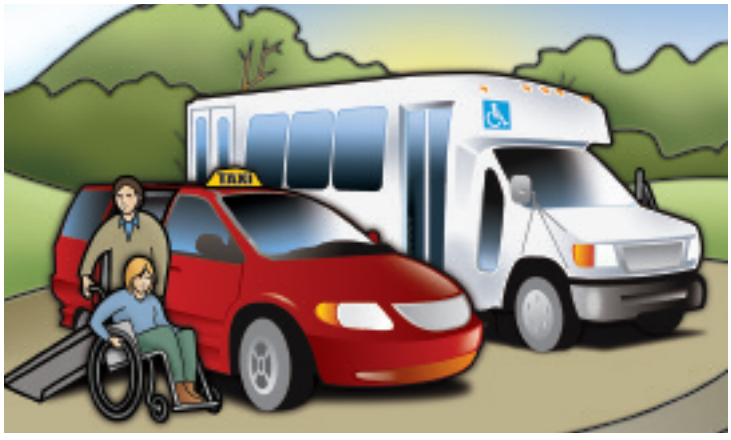
La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* stipule que cette dernière a compétence pour planifier le transport en commun métropolitain sur son territoire, le coordonner et le financer en tenant compte des orientations gouvernementales en matière de transport. Faciliter le déplacement des personnes et des marchandises entre ses diverses composantes ainsi qu'avec l'extérieur de la région constitue un des grands objectifs que s'est donné la Communauté métropolitaine de Québec.

L'interconnexion des services de transport adapté

À l'heure actuelle, une personne admise au service de transport adapté de son territoire n'a pas accès aux services du territoire voisin, y compris pour un déplacement local une fois rendue à destination.

En février 2009, la Communauté métropolitaine de Québec acceptait le principe de mettre en place un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur l'ensemble de son territoire. Le 22 avril 2010, le conseil de la CMQ autorisait le financement à 12,5 % de ce projet pilote, à condition que le ministère des Transports du Québec (MTQ) accepte de financer le résiduel (87,5 %), évalué à 350 000 $. Une confirmation de cette participation du ministère est parvenue à la CMQ le 24 septembre 2010.

Une fois en place, le projet pilote impliquera la participation de nombreux partenaires. L'année 2010 a été l'occasion d'établir les modalités opérationnelles qui lieront ces acteurs : niveau de service offert, périodicité, modalités de réservation, interactions entre partenaires, redistribution de l'aide financière obtenue, etc. Le projet devrait voir le jour au cours de l'année 2011, pour le plus grand bénéfice des personnes à mobilité réduite résidant dans l'une ou l'autre des 28 municipalités de la région métropolitaine de Québec.



La mobilité durable, un enjeu métropolitain

Tout au long de l'année 2010, la CMQ a eu un important rôle à jouer dans le développement du *Plan de mobilité durable* initié par le maire de Québec, M. Régis Labeaume. Membre de son comité technique, la Communauté a notamment reçu le mandat de parfaire la connaissance régionale à l'égard des interconnexions de transport existant entre ses différentes composantes, à savoir l'agglomération de Québec, la ville de Lévis et les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans de même qu'avec les MRC périphériques.

L'équipe Géomatique de la Communauté a également été mise à profit par le groupe de travail sur la mobilité durable, la vaste majorité des cartes incluses au Plan ayant été conçues et réalisées par la CMQ.

Le laissez-passer métropolitain

Mis en place en 2003, le laissez-passer métropolitain permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun des deux rives de se déplacer avec un seul laissez-passer mensuel et ainsi épargner d'importantes sommes d'argent. La réduction tarifaire accordée par les sociétés de transport est compensée par des versements égaux provenant de la CMQ et du MTQ.

En 2010, près de 7 000 titres mensuels ont été achetés par les résidants de la grande région de Québec, en légère hausse par rapport à l'année 2009. Des démarches ont été entreprises au cours de l'année 2010 afin que ce laissez-passer soit également accessible aux citoyens des MRC de la région métropolitaine.

Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain

Le Centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain Mobili.T vise à assister les entreprises de la région qui désirent offrir des transports durables à leurs employés et clients comme alternative à l'utilisation de l'auto solo.

Débutée en 2010, l'aide accordée par la CMQ à Mobili.T se chiffre à 30 000 $ par année. Elle est complémentaire aux sommes d'argent reçues du ministère des Transports du Québec.

Études de planification

Au cours de l'année 2010, la CMQ a également poursuivi sa collaboration avec le ministère des Transports du Québec relativement aux mesures préférentielles à mettre en place pour le transport collectif aux approches nord et sud du pont de Québec, dans l'axe des boulevards Laurier à Québec et de la Rive-Sud à Lévis.

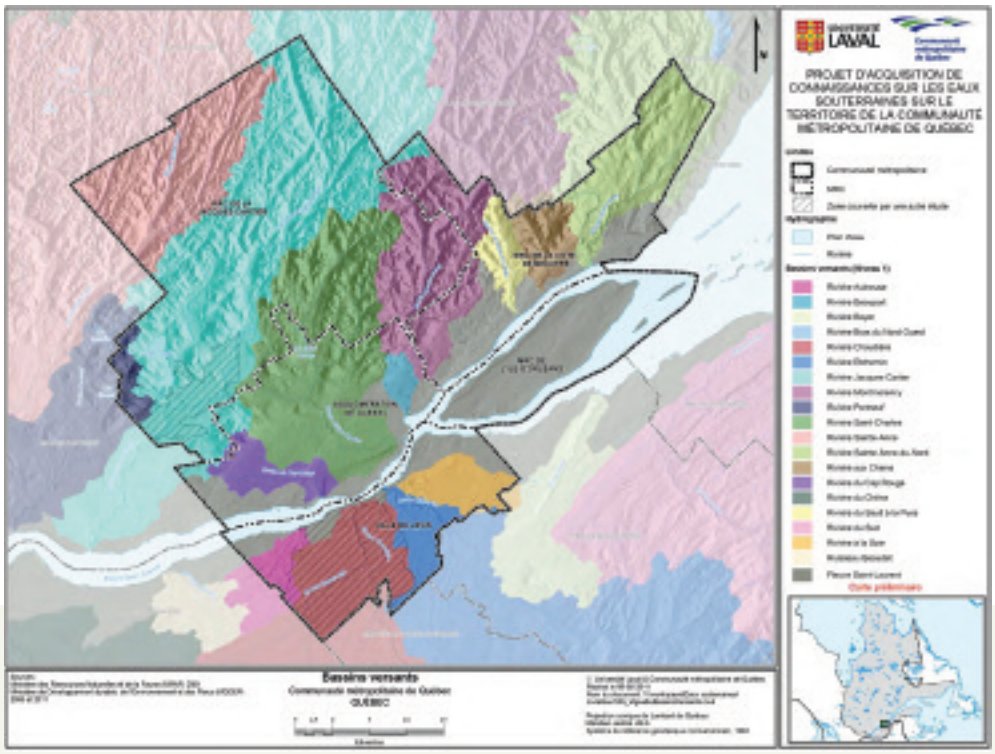
L'année 2010 a également été mise à profit pour poursuivre, toujours en collaboration avec le MTQ, une réflexion sur l'utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières du territoire métropolitain de Québec pour le développement des services de transport collectif.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENVIRONNEMENT

Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines

Le 12 octobre, la CMQ annonçait la signature, avec l'Université Laval, d'une entente de partenariat de trois ans portant sur l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de son territoire. Cette entente prévoit le versement annuel, par la Communauté, d'une somme de 25 000 $ ainsi que la mise à contribution de son expertise en matière de géomatique et d'aménagement du territoire. Responsable du volet *Territoire, utilisation et gestion*, la CMQ accordera une attention particulière à la concertation avec les 28 municipalités et les 3 MRC qui font partie de son territoire ainsi qu'avec les organismes de bassins versants. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs versera une somme de 730 000 $ pour la réalisation de cette étude.

Très attendue, l'étude permettra de mieux connaître les volumes d'eau présents dans le sous-sol, la qualité de cette eau, sa localisation et sa dynamique d'écoulement souterraine afin que des mesures adéquates soient éventuellement prises en matière d'aménagement du territoire pour nous assurer de sa pérennité. L'étude pourrait également permettre d'évaluer le potentiel géothermique de l'eau souterraine, de connaître les différentes caractéristiques hydrogéologique du territoire et leur vulnérabilité aux activités potentiellement polluantes.



L'eau souterraine permet d'approvisionner 148 000 citoyens de la région métropolitaine de Québec, soit tous les résidants de l'Île-d'Orléans, 84 % des citoyens de la MRC de La Jacques-Cartier, 38 % de ceux de Lévis, 23 % de ceux de La Côte-de-Beaupré et 12 % de ceux de l'agglomération de Québec.

Le bilan 2002-2009 de la gestion des matières résiduelles

La Communauté métropolitaine de Québec a profité du dépôt du troisième bilan annuel de son *Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord (PGMR)* pour tracer le portrait de l'évolution de cette gestion au cours de la période 2002-2009.

Quelques grands constats s'imposent. Parmi ceux-ci, notons que :

- 30 des 38 mesures prévues au PGMR ont été réalisées entre 2005 et 2009;
- Les quantités de matières résiduelles gérées par les municipalités et les MRC du territoire ont augmenté de 34 % entre 2002 et 2009;
- Au cours de la même période, les quantités valorisées ont augmenté de 184 %, alors que les quantités éliminées diminuaient de 10 %;
- Les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement du Québec ont été dépassés en matière de collecte sélective, le pourcentage de matières valorisées ayant atteint 66 % sur le territoire de la CMQ, alors que l'objectif gouvernemental avait été fixé à 60 %;
- Les tonnages traités par les écocentres ont été multipliés par 580 entre 2002 et 2009, passant de 84 à 48 758 tonnes;
- Le pourcentage de valorisation des matières organiques sur le territoire de la CMQ atteignait 23 % en 2009, comparativement à 12 % pour l'ensemble de la province.

La CMQ obtient une mention honorifique

À l'occasion d'une conférence de presse tenue à l'École internationale de Saint-Sacrement, MM. Simon Brouard et Jean-Pierre Turcotte, membres du conseil de la CMQ, ont lancé, le lundi 18 octobre, une série d'activités de sensibilisation à la réduction à la source auprès des jeunes et de leurs parents. Ces activités s'inscrivaient dans le cadre de la dixième *Semaine québécoise de réduction des déchets*.

Vingt écoles du territoire, dont deux dans la MRC de La Jacques-Cartier, deux sur La Côte-de-Beaupré, une à l'Île-d'Orléans et 15 dans l'agglomération de Québec, ont eu la chance d'être retenues pour participer au programme développé par l'organisme Québec'ERE grâce à la participation financière de la CMQ.

Cet effort de sensibilisation a été reconnu par les autorités organisatrices de la Semaine. La CMQ a, en effet, eu l'honneur d'obtenir la mention honorifique Réduction dans le cadre du Défi municipalités 2010 organisé par Action RE-buts et son principal partenaire, la société d'État RECYC-QUÉBEC.

Cette campagne de sensibilisation à la réduction à la source a touché près de 7 000 étudiants et 14 000 parents, lesquels se sont engagés à réaliser plus de 27 000 actions afin de réduire leur production de déchets domestiques. Ce programme a été jumelé à une campagne de sensibilisation lancée sur Facebook. Six amusantes capsules vidéo présentant différentes façons de réduire ses déchets ont également été produites. Toutes se trouvent sur le site Internet de la Communauté.

Des représentations visant à réduire la facture des municipalités et des MRC

L'année 2010 a également été l'occasion pour la CMQ de rappeler au gouvernement du Québec le poids croissant que représente la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

Appelée à commenter le projet québécois de politique de gestion des matières résiduelles pour les années 2010-2015, la Communauté a exprimé de sérieuses réserves quant à l'intention exprimée par le gouvernement de faire assumer par les municipalités la responsabilité des secteurs industrie-commerce-institutions (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

Dans une résolution adoptée le 22 avril 2010, le conseil de la CMQ a également demandé au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi n° 88 relatif à la gestion des matières résiduelles afin qu'il prenne en considération l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, qu'il fasse porter à 100 % la compensation attendue des producteurs dès l'année 2010 et qu'il amène les producteurs de journaux à assumer en argent, et non en services, leur pleine part de cette compensation.

La CMQ se prononce sur l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

En octobre, la CMQ déposait auprès des gouvernements du Québec et du Canada un mémoire relatif à l'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.



On se souviendra que quatre ententes quinquennales entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont permis, depuis 1988, de coordonner les efforts en vue d'établir une coopération et une concertation efficaces des interventions sur le Saint-Laurent. La quatrième entente (2005-2010) a pris fin le 31 mars 2010.

C'est dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle entente quinquennale que les gouvernements ont consulté la CMQ afin de connaître son opinion sur les enjeux, les orientations et les zones névralgiques à privilégier pour l'entente 2011-2016.

La CMQ accueillera les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Réunis à Québec en décembre 2010, les membres du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont annoncé avoir retenu la candidature de la Communauté métropolitaine de Québec pour accueillir, en juin 2012, l'assemblée générale annuelle de l'Alliance.

Le dossier de candidature de la CMQ avait préalablement été déposé par son président, M. Régis Labeaume. Les nombreux attraits que compte la région métropolitaine de Québec, son accessibilité, la connaissance acquise par la CMQ des grands enjeux auxquels fait face la région Grands Lacs / Saint-Laurent ainsi que les liens que la Communauté a su établir avec divers partenaires intéressés par ces mêmes enjeux ont été mis de l'avant pour attirer l'assemblée 2012 de l'Alliance.



Cette association est une coalition binationale de maires travaillant activement auprès des gouvernements fédéraux, d'États et provinciaux pour favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En 2010, 72 villes réparties au Québec, en Ontario et dans un des huit états américains limitrophes des Grands Lacs en faisaient partie.

L'assemblée annuelle 2012 sera l'occasion pour les maires et l'ensemble des participants de convenir de gestes à poser pour favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent, d'échanger de l'expertise sur les bonnes pratiques municipales en cette matière et de sensibiliser la population à l'importance de cet actif pour les 40 millions de citoyens vivant dans la région.

Le suivi de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la Loi 27 portant sur le caractère collectif des ressources en eau de la province. Cette loi a entraîné de nombreux changements à la gestion de l'eau par bassin versant.

Quarante organismes de zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ont ainsi été mis en place. De ces derniers, huit touchaient au territoire de la CMQ. Ces derniers devaient inviter un élu de la Communauté à siéger à leurs conseils d'administration. Compte tenu de leur importance stratégique, le conseil a opté, au cours de l'année 2010, pour siéger à quatre d'entre eux, soit les organismes de zone des bassins versants de la Capitale (rivières Saint-Charles, Cap-Rouge et lac Saint-Joseph), de Charlevoix-Montmorency (rivières Montmorency et Sainte-Anne), de La Jacques-Cartier et de la Chaudière.

SOUTIEN À LA RÉGION

La CMQ a compétence pour soutenir financièrement des évènements et des projets à caractère métropolitain. En 2010, elle a soutenu les évènements suivants :

1. La course en canot Québec-Lévis du Carnaval de Québec;
2. Le Marathon des Deux Rives;
3. La Semaine des transports collectifs et actifs qui interpelle l'agglomération de Québec, Lévis et les MRC du territoire;
4. Le Marché public de l'UPA des Fêtes de la Nouvelle-France, une activité organisée conjointement par les Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic;
5. Les spectacles promotionnels sur le traversier Québec-Lévis du Festival JAZZ etcetera de Lévis;
6. Le Grand défi des glaces Québec-Lévis;
7. L'Expo-sciences Bell de la Boîte à science.

GESTION INTERNE

Les pages précédentes en font foi, l'année 2010 en a été une de réalisations tant techniques que légales de la part de la Communauté métropolitaine de Québec. Celle-ci a également su ajuster ses règles de gestion au contexte changeant de la société dans laquelle elle œuvre.

En février, de nouvelles règles ont été adoptées relativement à la rémunération des élus siégeant aux diverses instances de la Communauté (conseil, comité exécutif et commissions).

La décision a également été prise de modifier le rôle des commissions de la Communauté. Autrefois permanentes, ces dernières seront davantage utilisées par le conseil sur des dossiers ponctuels.

L'adoption, par le gouvernement du Québec, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* a, pour sa part, amené la CMQ à se donner des règles précises d'attribution et de suivi des contrats. La *Politique de gestion contractuelle* qu'elle a adoptée en fin d'année 2010 prévoit une série de mesures visant à favoriser davantage de transparence, de confidentialité et de concurrence dans le processus d'attribution de ses contrats.

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

Municipalités	Population [1]	Superficie (km²) [1]	Potentiel fiscal ($) [2]	Richesse foncière uniformisée ($) [2]
Agglomération de Québec	**546 726**	**544,8**	**53 245 937 111**	**48 509 605 708**
Québec	511 919	451,8	49 825 356 971	45 288 939 427
L'Ancienne-Lorette	16 695	8,0	1 437 518 598	1 361 633 070
Saint-Augustin-de-Desmaures	18 112	84,9	1 983 061 542	1 859 033 211
Lévis	**137 394**	**443,7**	**12 056 402 973**	**11 237 929 592**
MRC La Jacques-Cartier	**35 463**	**1 527,8**	**4 060 955 031**	**3 843 486 514**
Fossambault-sur-le-Lac	1 741	11,0	272 714 968	270 739 788
Lac-Beauport	7 084	62,7	858 594 663	845 993 266
Lac-Delage	520	1,5	72 513 303	70 311 371
Lac-Saint-Joseph	258	32,8	218 418 133	218 408 080
Sainte-Brigitte-de-Laval	4 729	111,5	333 309 751	330 349 939
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6 087	120,6	494 436 023	475 658 519
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 385	441,2	701 633 645	556 661 578
Shannon	4 782	61,8	375 742 355	357 537 516
Stoneham-et-Tewkesbury	6 877	684,8	733 592 190	717 826 457
MRC La Côte-de-Beaupré	**25 397**	**639,2**	**2 380 336 021**	**2 252 078 399**
Beaupré	3 233	22,5	491 037 603	435 273 856
Boischatel	6 242	19,6	517 899 117	504 788 378
Château-Richer	4 015	229,0	275 670 844	265 928 915
L'Ange-Gardien	3 499	50,7	270 246 732	261 343 689
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 874	64,4	206 533 277	187 207 418
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 748	82,3	409 001 862	394 928 869
Saint-Joachim	1 336	40,7	104 608 943	99 763 776
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	0,0	360 998	360 998
Saint-Tite-des-Caps	1 448	130,0	104 976 645	102 482 500
MRC L'Île-d'Orléans	**7 010**	**191,8**	**1 005 921 844**	**988 514 863**
Sainte-Famille	878	46,4	113 289 975	111 582 506
Sainte-Pétronille	1 101	4,5	157 384 406	155 111 100
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	582	30,8	101 792 963	100 763 287
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	983	43,6	187 086 996	185 440 694
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 658	35,3	251 054 959	246 635 805
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 808	31,1	195 312 545	188 981 471
Communauté métropolitaine de Québec	**751 990**	**3 347,1**	**72 749 552 980**	**66 831 615 076**

Sources :

1. Gazette officielle du Québec, 29 décembre 2010, Décret 1069-2010 concernant la population des municipalités pour l'année 2011. **http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/**
2. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2010.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2010

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	117 422	76 842
Placements temporaires	1 400 000	1 697 703
Débiteurs	154 852	129 478
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	1 672 274	**1 904 023**
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et charges à payer	212 378	317 322
Revenus reportés	216	229
Dette à long terme		
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
	212 594	**317 551**
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**1 459 680**	**1 586 472**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations	382 044	353 285
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers		
	382 044	353 285
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**1 841 724**	**1 939 757**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010		2009
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	2 901 949	2 901 949	2 901 598
Transferts	821 750	56 852	47 455
Services rendus		57 386	32 353
Imposition de droits			
Amendes et pénalités			
Intérêts	40 000	17 633	37 750
Autres revenus	600 000		20 350
	4 363 699	**3 033 820**	**3 039 506**
CHARGES			
Administration générale	1 867 215	1 536 608	1 792 780
Sécurité publique			
Transport	860 184	362 227	225 417
Hygiène du milieu	587 122	192 692	181 682
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 260 546	1 022 122	952 057
Loisirs et culture	600 000	18 175	68 716
Réseau d'électricité			
Frais de financement	100	29	28
	5 175 167	**3 131 853**	**3 220 680**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**(811 468)**	**(98 033)**	**(181 174)**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Amortissement	67 118	69 849	53 017
	67 118	69 849	53 017
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	( )	( )	( )
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement	( )	(14 597)	(52 085)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté		132 350	259 566
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	744 350	479 120	491 979
Montant à pourvoir dans le futur			
Financement des investissements en cours			
	744 350	**596 873**	**699 460**
	811 468	**666 722**	**752 477**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		**568 689**	**571 303**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010		2009
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Acquisition			
Administration générale		(48 584)	(108 457)
Sécurité publique			
Transport			(7 903)
Hygiène du milieu		(20 975)	(28 952)
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		(29 049)	(38 339)
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		(98 608)	(183 651)
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités d'investissement			
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement		14 597	52 085
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté			106 000
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		84 011	25 566
		98 608	**183 651**
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES			

Organisme de planification et de coordination, la **Communauté métropolitaine de Québec** intervient particulièrement en aménagement du territoire, en transport métropolitain et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et trois MRC comptant un total de 750 000 habitants. Elle a pour mandat de développer une cohésion des interventions des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent.

Communauté métropolitaine de Québec

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier, 10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Courriel : **info@cmquebec.qc.ca**
Téléphone : **418 641-6250**
Télécopieur : **418 641-6545**

www.cmquebec.qc.ca